

Le Parisien

PSG - Dortmund
Emmenez-
nous
en finale!

→ Sports • P. 16 à 19



LP/FRED DUGIT

L'homme qui nous a fait aimer les livres

Bernard Pivot
1935-2024

→ Fait du jour • P. 2 à 7

Le Parisien



AFP/PIERRE ANDRIEU

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SC) 185 € HT. Demission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 106 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI: 132€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial : 193€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108€ HT - Changement de patronyme : 56€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 - 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ELLESTUDIO
FORME : Société à responsabilité limitée
SIÈGE SOCIAL : 24 Avenue Arletty, 78390 BOIS D'ARCY
OBJET SOCIAL : Décoration d'intérieur
CAPITAL : 1.000 €
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
GERANCE : Mme Laura LENOIR, demeurant à BOIS D'ARCY (78390), 24 Avenue Arletty et Mme Joséphine D'HAENE, demeurant à ARCUEIL (94110), 23 Rue Pasteur
CESSION DE PARTS : libres entre associés et toutes autres cessions soumises à agrément
IMMATRICULATION : RCS VERSAILLES
Pour avis

(PLU) de la commune de Maurepas pour une durée de 33 jours consécutifs, du **lundi 27 mai 2024 à 09h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00**

Monsieur Jean-Yves LAFFONT a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique et Monsieur Michel RIOU en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, par décision n° E24 000012/78, en date du 12 mars 2024, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le dossier du projet de modification du PLU de la commune de Maurepas, et toutes pièces qui les accompagnent, sont déposés en version papier et mis à la disposition du public en mairie de Maurepas, 10 place Charles de Gaulle - 78310 Maurepas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est également consultable aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Maurepas et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique intègre, notamment, l'évaluation environnementale du projet de Modification du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de modification.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Il est aussi consultable à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/plu-maurepas>

Un registre « papier » à feuillets non mobiles,

coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Maurepas et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00.

Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : plu-maurepas@registre-numerique.fr

Le public peut aussi consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-maurepas>

Des observations écrites peuvent être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante modificationplu.maurepas@sqy.fr.

Ces observations seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme en Mairie de Maurepas et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra en mairie de Maurepas :
- le jeudi 30 mai de 14h00 à 17h00
- le samedi 15 juin de 9h00 à 12h00
- le vendredi 28 juin de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Maurepas et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de Modification du PLU, de la commune de Maurepas sera

approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Toute personne pourra obtenir communication de ces pièces à ses frais et sur sa demande, au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de la modification du PLU de la commune de Maurepas, notamment pour conduire la présente enquête publique. Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (tel : 01/39/44/88/87 - cyril.giot@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tel accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

01 87 39 82 96

legales2@leparisien.fr

Le Parisien



Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite



Paiement 100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Un champion ou une championne olympique raconte sa quête de médaille au micro d'Anne-Laure Bonnet

Un podcast à retrouver chaque mercredi sur Deezer, Spotify, Apple Podcasts et sur leparisien.fr/podcasts



Le Parisien